

DEUX NOUVELLES MESURES AU SOUTIEN DES AVOCATS

NOUVEAU REPORT DE PAIEMENT DES COTISATIONS 2020

Le Conseil d'administration de la CNBF a décidé d'un nouveau report de paiement des cotisations 2020 afin d'alléger la tension sur la trésorerie des cabinets. Ainsi, l'échéance de mai est reportée à juin, après les précédents reports des échéances de mars et d'avril.

Les confrères ayant opté pour un prélèvement automatique de leurs cotisations sur 2, 7 ou 12 mois, selon le choix de chacun, verront leurs échéances réparties sur les suivantes, à partir de juin jusqu'en octobre ou décembre.

Ce dispositif n'est pas applicable en cas de paiement sans prélèvement automatique. Hors prélèvement, la moitié des cotisations annuelles chiffrée à ce jour devra être payée non plus au 31 mai mais au 30 juin 2020.

DIMINUTION DU BAREME DES COTISATIONS FORFAITAIRES DU REGIME DE BASE

Le conseil d'administration, puis le 29 avril dernier l'assemblée générale des délégués la CNBF à l'unanimité, ont voté une diminution du barème des cotisations forfaitaires du régime de base pour l'année 2020. Cette diminution se fera sans perte de droits et sera de :

- 80% pour les avocats se trouvant dans leurs trois premières années d'exercice,
- 25% pour tous les autres avocats.

Pour entrer en vigueur, cette décision doit recevoir l'accord des Ministères en charge de la Sécurité sociale et du Budget, que nous venons de recevoir. La modification sera effective pour l'échéance de juin. Chacun disposera du montant rectifié sur son espace personnel sécurisé CNBF.

Cette diminution des recettes du régime de base n'impactera pas le paiement ponctuel des prestations de retraite ni d'invalidité, leur paiement étant assuré par des prélèvements sur les réserves les plus liquides du régime de retraite de base de la CNBF.

Avec le renforcement du fonds d'Aide sociale, ce sont ainsi 60 millions d'euros qui sont consacrés à des aides immédiates à destination de l'ensemble des avocats. Nous prenons également des mesures pour faciliter et simplifier l'accès à ces aides et en accélérer le versement à ceux qui en ont besoin.